

**BILAN ANNUEL 2025****1. COMPOSITION DU COMITE DE RADIO FRANCE ET SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2025**

Le décret n° 2017-363 du 21 mars 2017 a introduit un article 4-1 dans le cahier des charges de Radio France qui fixe, en prenant en compte l'avis formulé le 22 février 2017 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, devenu Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ci-après « Arcom »), les modalités de fonctionnement du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (ci-après « Comité d'éthique de Radio France » ou « Comité »).

En application de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et du décret d'application susvisé, le Conseil d'administration de Radio France réuni le 29 mars 2017 a fixé à cinq le nombre des membres de ce Comité.

En 2025, les cinq membres du Comité, nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable, sont Madame Françoise Benhamou, Madame Alice Antheaume, Madame Chine Labbé, Madame Christine Maugüé et Monsieur Francesco Martucci.

**En 2025, le Comité s'est réuni pour des réunions formelles à 6 reprises, et a échangé de manière plus informelle à plusieurs reprises. Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation visant à renforcer le rôle du Comité au sein de Radio France notamment par l'accroissement de ses échanges et travaux avec les responsables de l'information, le Comité éthique a, à l'occasion de ses réunions formelles, échangé avec les responsables suivants :**

- La Médiatrice des antennes de Radio France, Emanuelle Daviet, le 12 février ;
- La Directrice l'information de Radio France, Céline Pigalle, le 18 mars ;
- L'ensemble des directeurs de rédaction des antennes lors d'une réunion « interchaîne », le 15 mai ;
- La Directrice de franceinfo, Agnès Vahramian, et le Directeur de l'information de France Inter, Philippe Corbé, le 11 septembre ;
- Le Directeur adjoint de l'information, en charge des sujets numériques et intelligence artificielle, le 27 novembre.

**Ainsi, en plus de l'examen des saisines des auditeurs [cf. infra], l'année 2025 a été marquée, pour le Comité d'éthique, par des travaux prospectifs menés en lien avec les responsables de l'information de Radio France.** Les différents échanges intervenus visaient à identifier les enjeux d'actualité liés au traitement de l'information sur les antennes de Radio France, ainsi que les débats conduits au niveau national sur ces questions, afin de déterminer l'intérêt d'engager des travaux plus approfondis. Dans le cadre de la nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat et de la délibération de l'Arcom en juillet 2024, le Comité a notamment été associé aux réflexions de Radio France relatives au pluralisme de l'information et aux modalités de mise en œuvre de nouveaux outils internes pour objectiver le respect du pluralisme et le piloter dans les antennes

Le Comité a également été destinataire de deux saisines transmises par l'Arcom, auxquelles il a apporté une analyse approfondie ainsi qu'une réponse circonstanciée.

## 2. SAISINES DU COMITE ET DEMANDES TRAITEES

### 1. Saisines des auditeurs

En 2025, le comité a examiné 51 saisines. La majorité ne soulevait pas de question d'ordre éthique. Seules 7 ont évoqué un sujet relevant du champ du comité d'éthique et ont reçu une réponse individuelle transmise par email.

Le Comité d'éthique s'est autosaisi d'un sujet, qui a également fait l'objet de messages d'auditeurs, et a formulé une réponse circonstanciée, [publiée sur son site](#). Il s'agissait d'extraits vidéo diffusés par le média l'Incorrect le 5 septembre 2025 montrant un échange privé dans un café parisien entre Thomas Legrand, journaliste à Libération, Patrick Cohen, éditorialiste sur France Inter et chroniqueurs sur France Télévisions, et deux responsables du Parti socialiste.

Dans son avis, le Comité a rappelé en premier lieu que les journalistes de Radio France sont soumis à des règles éthiques et déontologiques strictes, notamment en ce qui concerne la relation aux sources, la distinction entre information et opinion, et la nécessité pour les journalistes de conserver distance et discernement.

Le Comité a estimé que les propos de Thomas Legrand, tronqués et sortis de leur contexte, pouvaient être perçus comme un manquement au cadre éthique et déontologique d'un journaliste professionnel, dans un paysage médiatique fragmenté. Cette séquence, commentée, amplifiée, pouvait porter indirectement atteinte à la considération de la mission d'information de Radio France par le public. Il a jugé appropriée la décision de Radio France de suspendre la collaboration journalistique de Thomas Legrand afin de prévenir toute confusion et de protéger l'intégrité et la crédibilité de l'ensemble de la rédaction dans la poursuite de sa mission.

Concernant Patrick Cohen, le Comité souligne qu'il apparaît silencieux dans les extraits examinés et a considéré, au vu des éléments disponibles, que ce dernier n'était pas en cause.

### 2. Saisines transmises par l'Arcom

**En 2025, l'Arcom a transmis 2 saisines d'auditeurs pour éventuelle analyse complémentaire et réponse du Comité.**

**Le Comité a examiné et rendu un avis le 18 juin 2025 sur la présentation, dans l'émission Zoom Zoom Zen du 17 avril 2025, de Françoise Vergès comme "historienne et politologue, spécialiste des questions de décolonisation".** Le Comité d'éthique a rappelé les lignes directrices qu'il a émises sur les experts en date du 20 juillet 2021 qui soulignent que *« lorsqu'ils sollicitent un expert pour intervenir à l'antenne, les personnels des antennes de Radio France devraient s'efforcer, dans la mesure du possible, de le présenter de manière complète et d'exposer l'autorité scientifique dont celui-ci dispose en lien avec le sujet traité »*.

Le Comité a estimé qu'il aurait été plus approprié, dans la présentation de l'invitée tant oralement à l'antenne qu'à l'écrit sur le site et l'application Radio France, de donner un aperçu complet du profil de l'invitée, en indiquant l'engagement et le militantisme de Françoise Vergès et son appartenance au conseil scientifique de l'Institut La Boétie. Le Comité a également invité les journalistes à observer à l'antenne une vigilance accrue dans la présentation de leurs invités, en veillant à citer avec exactitude et de manière complète leurs qualifications et titres. **En suivi de ces recommandations, Radio France a procédé à la correction des qualifications sur son site et sa plateforme.**

**Le Comité a examiné la question posée par la journaliste de de l'émission *Questions Politiques* à Sarah Knafo, « Est-ce que Bruno Retailleau est islamophobe ? », diffusée le 4 mai 2025 simultanément sur franceinfo et sur France Inter. La journaliste a posé cette question à l'eurodéputée Sarah Knafo, en s'appuyant sur la temporalité du déplacement de Bruno Retailleau après l'assassinat d'Aboubakar Cissé dans une mosquée le 25 avril dernier, le ministre de l'Intérieur s'étant rendu dans le Gard plus de 48 heures après. Dans son avis du 11 septembre 2025, le Comité a considéré que, dès lors que les propos adressés par la journaliste à son invitée étaient contenus dans une question suscitant une attente de réponse en temps réel, les propos relevaient du champ du travail journalistique et que, de ce fait, aucun manquement ne pouvait être constaté dans les propos tenus à l'antenne.**

### **3. TRAVAUX PROSPECTIFS MENES PAR LE COMITE D'ETHIQUE**

En mars 2024, à la suite d'une saisine adressée par la Présidente de Radio France en fin d'année 2023, le CHIPIP a émis des recommandations sur les moyens de renforcer son rôle. Une partie des recommandations du Comité concernait la visibilité interne et externe des travaux du Comité, le renforcement de ses liens avec les responsables de l'information et la Médiatrice, et l'association du Comité aux travaux de Radio France relevant de son champ de compétence.

**Le 12 février 2025, le Comité d'éthique s'est entretenu avec la Médiatrice afin d'évoquer la répartition des sujets traités par la Médiatrice et ceux traités par le Comité d'éthique sur la saison écoulée.**

**En mai 2025, sur invitation de Céline Pigalle, Directrice de l'information de Radio France, avec qui le Comité d'éthique avait échangé le 18 mars 2025, celui-ci a participé aux échanges internes entre les directeurs de rédactions des antennes (réunion interchaines).** Cette réunion hebdomadaire qui rassemble, autour de la Directrice de l'information, le Secrétaire général de l'information et l'ensemble des directeurs des rédactions des chaînes et des rédactions transverses (sport, international, investigation) ainsi que la Médiatrice, vise à assurer la complémentarité des antennes et constitue un maillon essentiel permettant d'assurer la fiabilité de l'information grâce à l'examen transversale des sujets et leur traitement sur les antennes. La participation du Comité visait à favoriser l'identification de pistes de travail relatives aux enjeux de diversité et de pluralisme dans le traitement de l'information auxquels sont directement confrontés les journalistes.

**A la suite de ces échanges, le Comité a retenu la thématique du traitement de la religion sur les antennes comme sujet d'intérêt pouvant faire l'objet de recommandations. Il a engagé des**

**premières recherches et réflexions, et a auditionné, en septembre 2025, la Directrice de franceinfo, Agnès Vahramian, et le Directeur de l'information de France Inter, Philippe Corbé.** Ces travaux se poursuivent en 2026 (cf. infra).

**Enfin, le Comité d'éthique a été associé aux réflexions initiées par Radio France autour de l'enjeu du pluralisme.**

Les décisions du Conseil d'État du 13 février 2024 et du 4 juillet 2025, et la délibération de l'Arcom rendue le 17 juillet 2024 ont introduit une évolution de la jurisprudence relative aux obligations en matière de pluralisme des sociétés de l'audiovisuel : leur responsabilité ne se limite plus au seul respect du pluralisme politique, mesuré en temps de parole des personnalités politiques, elle s'étend désormais au pluralisme des courants de pensée et d'opinions (« pluralisme d'opinions »), qui impose de veiller, dans nos programmes d'information et ceux qui y concourent, à la diversité des sujets, des intervenants et des points de vue. Dès la délibération de l'Arcom, Radio France a mené une réflexion interne sur la façon avec laquelle elle pouvait répondre aux nouvelles exigences en la matière. Ce travail a conduit à la mise en place, grâce à l'intelligence artificielle et une vérification humaine pour fiabiliser les données, d'un outil, appelé « Baromètre du pluralisme » permettant la mesure du nombre et du profil des intervenants invités et des thématiques traitées sur les antennes. **Par courrier adressé au Comité d'éthique en novembre dernier, la Présidente de Radio France a souligné l'importance du rôle du Comité dans cette réflexion et dans l'utilisation de ce nouvel outil.**

Le baromètre du pluralisme a ainsi été présenté au CHIPIP par le directeur adjoint de l'information dès la phase de développement de l'outil lors d'une réunion du Comité en novembre 2025, en amont de la première publication en décembre dernier. A cette occasion, le Comité d'éthique a eu de premiers échanges afin d'identifier comment les données éditoriales tirées de l'outil pourraient être mises au service des travaux qu'il mène, en l'occurrence les travaux amorcés sur le traitement de la religion sur les antennes. Ces échanges vont se poursuivre en 2026.

**Le Comité d'éthique de Radio France s'est par ailleurs mobilisé dans le cadre des travaux menés par les autorités publiques en 2025.** Le Comité s'est rendu à l'Arcom dans le cadre des réunions régulières organisées par l'Autorité avec les CHIPIP.

Le Comité d'éthique a également été convoqué par la Commission d'enquête parlementaire sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public. La présidente du Comité a été auditionnée dans ce cadre le 20 janvier 2026 à l'Assemblée nationale. Elle a remis un document écrit afin de répondre aux 27 questions complémentaires qui lui ont été envoyées.